

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article305>

Intersyndicale SPEG - UGTG - SNETAP

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 21 février 2007

Mis à jour le : jeudi 5 juin 2008

UGTG.org

[\[EPLEFPA : une mobilisation unitaire {JPEG}\]](#) Le 12 juillet 2005 le directeur de l'EPLEFPA a convoqué à son bureau des agents contractuels essentiellement du CFAA afin de les informer qu'ils recevraient une lettre recommandée leur signifiant le non renouvellement de leur contrat à la rentrée de septembre.

Le 13 juillet au soir Mr Sopena prenait l'avion et s'en allait chez lui en vacances, sans doute satisfait de son coup.

En fait le 19 juillet ce sont tous les agents des CFAA et CFPPA rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA qui ont reçu cette lettre recommandée, ce qui a provoqué leur réaction immédiate.

Les organisations représentant ces personnels, le SPEG et SNETAP, ont tout de suite alerté le DAF et le chef du service formation et développement, en l'absence d'autre interlocuteur avec qui négocier.

C'est grâce à la détermination et à la ténacité des organisations syndicales que le 23 Août les personnels contractuels recevaient un nouveau courrier de Mr Sopena annonçant le retrait de sa lettre du 13 juillet.

Les 1er et 2 septembre c'est donc en toute bonne foi et en toute légalité que le personnel a repris son travail, une séance de travail ayant même eu lieu le mardi au Lamentin avec les personnels contractuels afin d'organiser le travail et de répartir les tâches de chacun.

Or le 4 septembre Mr Sopena signifie à trois personnels du CFAA que leur contrat ne sera pas renouvelé : un pour lequel il n'y a aucune proposition et deux autres qui se voient proposer un contrat dont la durée est réduite de 50%. Il s'agit là d'une violation grave du droit du travail et nous avons signifié à Mr Sopena notre décision d'aller en référé devant le tribunal administratif afin que le droit soit respecté.

Il est clair qu'en proposant un contrat réduit de 50% à une mère de 2 enfants Mr Sopena montre là son caractère méprisant, inhumain et dictatorial. C'est d'ailleurs l'attitude constante qu'il a eue dès le mois de juillet.

Aujourd'hui, à cause de décisions aberrantes et incohérentes prises par Sopena le CFAA est déstabilisé : manque de formateurs, cours non assurés, désordre organisationnel et pédagogique. Les élèves appuyés par leurs parents se sont d'ailleurs déjà mis en grève à deux reprises.

Cette désorganisation n'est d'ailleurs pas propre au CFAA puisque des agressions à caractère sexuel d'élèves ont déjà eu lieu deux fois.

[\[Travayè pa po a zonyon {JPEG}\]](#) Cependant le Directeur de l'EPLEFPA, non content de s'être débarrassé de deux collègues du CFAA, va plus loin en exerçant un véritable chantage sur des collègues qui refusent de signer les contrats iniques qu'il veut leur imposer alors qu'ils attendent la décision du tribunal administratif qu'ils ont saisi en référé. Il prétend que s'ils ne signent pas « son » contrat il ne peut les payer.

Grossier mensonge, car dans toute les administrations la signature tardive de leur contrat (parfois 4 mois après l'embauche) n'empêche pas le personnel d'être payé sur la base des remontées de leur état de service fait, validé par leur chef de service, chef de centre ou chef d'établissement. En réalité, utilisant une méthode s'apparentant à du gangstérisme, le directeur de l'EPLEFPA exerce un odieux chantage sur une mère de 2 enfants qu'il a lui-même déjà mis dans une situation financière catastrophique pour l'obliger à signer « son » contrat.

Une chose est sûre : Mr Sopéna doit payer les deux collègues du CFAA et du CFPPA qui ont travaillé au mois de septembre et immédiatement car ils doivent subvenir aux besoins de leur famille.

Aujourd'hui, après une semaine de grève, nous constatons que la direction du lycée ne veut pas appliquer les textes datant du 26 juillet 2005 relatifs au C.D.D.

Nous réclamons :

[-] Des contrats à durée indéterminée, pour les agents ayant plus de 6 ans de CDD comme le prévoit la loi.

[-] Le paiement des salaires des enseignants contractuels et vacataires.

[-] Le respect du personnel

[-] La création de postes

[-] Une meilleure organisation des services pour une formation de qualité

[-] L'arrêt de tous chantages et harcèlements à l'encontre du personnel

Le climat délétère fait de mépris, d'autoritarisme et d'arbitraire instauré par Mr SOPENA et ses acolytes ne fait plus peur au personnel.

La lutte continue.

ANSANM NOU KA LITÉ ANSANM NOU KÉ GANNYÉ

Le 21 février 2006

SPEG - UGTG - SNETAP de l'EPLEFPA